

Département du VAR Arrondissement de BRIGNOLES Extrait du registre des Arrêtés du Maire Du 24 janvier 2024

ARRÊTÉ N° 2024/51

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 24 janvier 2024 de l'entreprise SAS MAGNONI sise Z.I. Toulon Est BP400 à – 83085 - TOULON tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement rue des Treilles,

ARRÊTE

Article 1:

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au n° 12 rue des Treilles, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, la rue des Treilles sera fermée à la circulation.

Article 2:

La présente permission de voirie est valable le jeudi 15 février 2024 de 7h à 18h.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 24 janvier 2024

Le Maire,

